L'école à Notre Dame des Millières



Introduction

Les premières écoles apparaissent en France au moyen âge d'abord dans les grandes villes ensuite elles s'installent à la campagne et en montagne. Au début du XVIII° siècle l'église crée en pays de Savoie une école sur deux. Avant-gardiste dans beaucoup de domaines comme l'éducation sur 38 écoles fondées en Tarentaise 17 l'est par l'initiative d'un prêtre donc sous la tutelle protectrice de l'église qui a la mainmise sur l'école depuis fort longtemps puisqu'elle remonte en Savoie a une ordonnance du duc Emmanuel Philibert en date de l'année 1567

L'époque moderne voit se développer les «petites écoles» destinées à donner une instruction primordiale aux enfants (lire, écrire, compter).

Le pouvoir royal encourage ces écoles, mais sans s'impliquer, dans l'organisation, et le financement. Les petites écoles sont donc sous la dépendance des évêques et des communautés locales. Le financement vient uniquement des familles. Ces petites écoles sont présentes surtout dans les villes, mais elles sont réservées aux garçons.

L'école n'était pas bien accueilli par les villageois, car elle prélevait du temps sur le travail des "petites mains', mais grâce à l'attitude, la persévérance des prêtres et des syndics l'école se généralisera. La mission des professeurs instruire les enfants pour qu'ils puissent s'adapter au monde du travail en évolution

En 1789 on compte 5791 individus sur le département sachant lire et écrire. Chaque village avait ses procureurs, investis d'une certaines autorité ceux-ci percevaient les revenus et payaient les charges des maîtres d'école. La révolution avait pensé à un enseignement généralisé mais faute de moyen le projet resta dans les oubliettes.

Bien avant les associations de parents d'élèves il y avait une caisse de solidarité qui permettait entre autre d'acheter des cahiers ou des livres de classe Les écoles n'étaient pas seulement réservées aux jeunes enfants mais aussi aux jeunes adultes

Il faudra attendre 1796 pour que l'on envisage à cette date la création dans chaque communauté de montagne d'une école, impose la foi catholique aux maîtres que l'on appelle qui ne sont pas d'église. On peut noter qu'a cette époque l'école n'était viable qu'à la condition que les membres de la communauté l'a finance, on peut même dire que les parents qui voulaient envoyer leur enfants à l'école devaient payer en grande partie les frais de scolarité, la mairie s'occupant de payer les appointements de l'instituteur

La première école du village

1769 Création de la 1ère école du village grâce à la vente des biens de la confrérie du Saint Esprit. Dirigé par un instituteur choisi est rémunéré par l'église, la seule classe du village a cette époque se trouve dans l'ancien presbytère.

Le 14 février 1796 en réponse à une demande du département, «le Conseil Général émet le vœu qu'en raison des montagnes, torrents et de l'hiver chaque commune ait une école particulière et que la cure et son jardin soient des locaux propres à cet usage et à l'agrément de l'instituteur».

En 1808 on compte près de 712 écoles primaires en Savoie

En ce qui concerne l'école publique en Savoie elle obtiendra en 1867 la création des écoles de hameaux (AD 073-BC 1574)



XIXème siècle quelques dates

1828 Procès intentés contre Mr Nantet par le maire afin de récupérer 500F correspondant au loyer et à la jouissance d'une chambre appartenant à l'école. (Presbytère)

1832 Premier versements, legs, pour la création et la réalisation de l'école publique. Le 20/08 monsieur Chevrot Joseph a légué à la commune une rente de 10 f payable en part égale par les sieurs Jean, André et Claude Chevrot afin d'aider à l'établissement d'une école publique

1832 Le 26 septembre décède « Jean-François Pavillet lègue à l'a l'école 700 f suivant son testament fait par maitre Metraux notaire mais cette somme sera versé qu'en 1873

1837 Le 26 novembre Le coutumier de l'église indique de que La dénommé D. Maurrisaz lègue par testament 500 livres pour le traitement de la maîtresse.

1843 L'enquête faite par Mgr Billiet montre que 80% de population alphabétisée

1855 On considère qu'il faut favoriser la qualité de l'enseignement et non la quantité

1862 La mairie est consciente que les versements des particuliers et l'assistance de l'église ne suffit pas a régler le coût élevé de l'école par un petit village comme le nôtre, il faut donc

penser a l'inscrire dans le budget communal Nous ne sommes pas seul a avoir des problème de financement comme a Monthion « Il est a noter que le salaire des instituteurs n'est pas la seule dépense à envisager, car il faut en plus louer les pièces servant de classe a des particuliers, il faut également un minimum de fournitures, du chauffage, etc... » G Vincent Notes sur le passé de Monthion Nous sommes devenus français depuis 1860 il est donc indispensable que les enfants abandonne le parler en patois traditionnelle. Une étude commandée par le diocèse sera faite sur les besoins des communes

L'école pour les filles

Une révolution des mœurs ? Non ! Une évidence puisqu'à cette époque on décide de créer l'école publique pour tous il n'est pas envisageable de soustraire les filles de la scolarité En tant que futur mères elles sont les premières a éduquer leurs enfants

1832-33 Création de l'école des filles pauvres réalisée grâce aux legs testamentaires de femmes appartenant aux confréries religieuse.

1843 Le 18 mai, un autre don, suite au décès d'Agathe Humbert qui laisse par testament à l'école des filles 200 francs

Séparation des filles et des garçons

«Donnez-vous bien de garde de n'avoir point en vos écoles des enfants de différend sexe. Vous en savez les raisons, vous n'ignorez pas les accidents et inconvénients qui en peuvent arriver. Vous savez aussi ce qui peut arriver aux enfants d'un même sexe; c'est pour que vous veillez fort sur eux, et ne les laissez jamais seuls ; ne leur permettez pas d'aller deux ou plusieurs ensemble aux lieux nécessaires. Il n'y a plus d'enfants, il y' a peu d'innocence, la malice est crue jusques à un tel point que les enfants de cinq, six à sept ans en savent plus à présent qu'autrefois les personnes de trente et quarante ans » Martin Sonnet

Différend entre l'instituteur et la mairie

Le 5 novembre une indemnité de 90F a donc été allouée par le conseil pour le logement de l'instituteur Le 28 novembre Frais d'achat de mobilier pour l'instituteur 300f Lit, table, chaises, commode, armoire, matelas traversin, oreillers, couverture marmite, casseroles ETC...

1863 le 10 septembre Lettre de l'instituteur Hayaux à M. le préfet. «Aux termes de l'article 37 de la loi du15 mars 1850 (Loi Falloux) toute commune doit fournir à l'instituteur un local pour une habitation personnelle et la tenue de l'école. Par ce circulaire du 30/07/1858 monsieur le ministre exige que l'habitation personnelle se compose de trois pièces et autant que possible d'un jardin. Enfin il est alloue une indemnité à l'instituteur lorsque la commune ne peut affecter de pièces au logement de l'instituteur. Ma commune se trouve dans ces derniers cas. Je n'ai point eu de logement pendant l'année scolaire 1862/63 Je devrais donc être dédommagé de mes frais que me suscite cet inconvénient. Je ne crois donc pas qu'on se refusera à me payer une somme convenable par l'ouverture d'un crédit additionnel si déjà elle n'est prévue au budget. Mes frais à ce sujet s'évaluent à 60F.Je compte sur votre compréhension monsieur le préfet pour obtenir satisfaction à ma demande et c'est dans cette attente que je vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect» Le prêtre prend le relais de l'instituteur le 2 novembre 1864, lettre du curé Hilarion Daymonaz au préfet au sujet de la salle de l'école du presbytère «Cette unique et pauvre chambre n'a qu'un espace d'environ 4m20, et une hauteur approximative de 2m50 et le nombre des enfants ou jeunes gens qui fréquentent l'école s'élève a certaines époques a plus de 50 élèves. Il est donc à désirer un local plus approprié a cette destination» Après sa visite l'inspecteur d'académie avait trouvé déplorable les conditions d'hygiène des salles de

classes. Quelques mois plus tard suite à une délibération du conseil municipal du 2 août qui s'engage à effectuer des travaux de rénovations le préfet de la Savoie après avis de l'inspecteur d'académie a décidé que les écoles du Pommaray et de Montermont seront maintenues ouvertes. La mairie est soutenue par ses habitants.

Autorisation par la commune d'ouvrir un crédit de 90 francs pour l'indemnité de logement

Liste des effets divers dans l'appartement de l'instituteur :

- 2 lits moyens cirés à 2 places 70f
- 2 tables de nuits 25f
- 8 chaises cirés noyer 29f
- 2 tables rondes en noyer cirés 32,50f
- 2 grandes poêles 24f
- 1 commode 3 tiroirs en noyer cirés 46f
- 1 armoire en noyer ciré 69f
- 4 matelas en laine de 15kg chaque 200f
- 2 traversins en plumes 14f
- 2 oreillers 12f
- 2 couvertures en laine blanches 23f
- 2 couvertures en coton 14f
- 1 table en bois blanc pour la cuisine 7f
- 3 casseroles assortis 12f
- 1 sceau en fer blanc pur zinc 4f
- 4 chaises de cuisine 11f

Ce n'est pas suffisant pour l'instituteur, en particulier pour le logement qui lui a été attribué le 05/10/1862 par le conseil municipal, Monsieur Charvoz Maurice (maire) Monsieur Vetrat Michel (adjoint)

Problèmes de locaux

1864 Le prêtre prend le relais de l'instituteur le 2 novembre, lettre du curé Hilarion Daymonaz au préfet au sujet de la salle de l'école du presbytère « Cette unique et pauvre chambre n'a qu'un espace d'environ 4m20, et une hauteur approximative de 2m50 et le nombre des enfants ou jeunes gens qui fréquentent l'école s'élève à certaines époques à plus de 50 élèves. Il est donc à désirer un local plus approprié à cette destination. Après sa visite l'inspecteur d'académie avait trouvé déplorable les conditions d'hygiène des salles de classes.

1870 L'instituteur alerte la commune sur l'état de santé des enfants, puis dans les années après guerres, au fur et à mesure on se préoccupe de la cellule familiale et des dangers de l'isolationnisme et des méfaits de l'alcool,

Un an plus tard le conseil général de la Savoie portait à la réorganisation de l'école primaire 1874 Décret du conseil général sur la gratuité de l'enseignement primaire : déclaration d'acceptation signée par MM, Maurice Humbert, maire; Martin Laurent, adjoint; Antoine Baudin, Jean-Pierre Bozon Valoton, Jean-Baptiste Bouson, Brunici' Coutin-Mavillé, Maurice Charvoz, Jean Glorzirard, François Curtet, Louis Metraux François Vellat, conseillers municipaux. Le village de Sainte Hélène sur Isère ne réponds pas au Conseil Général à la question posée êtes-vous pour ou contre cette proposition) ainsi qu'a la nomination des instituteurs et des institutrices (AD 073-BC1574)

1880 Le prêtre demande à l'instituteur de ne pas cultiver le champ de l'ancien cimetière a cause que celui-ci renferme les restes des personnes décédées de la commune 1883 Le 2 avril Une demande de subvention au Conseil Général a été demandée par la mairie pour la construction d'une école au chef-lieu et de deux écoles de hameau la somme se monte à 72500 francs (Rapports et délibérations du Conseil Général de Savoie) L'instituteur et l'institutrice habitent dans l'ancienne cure

1886 Le 30 octobre Un certificat d'aptitude pédagogique est exigé pour les instituteurs Ils sont rétribués par l'état après leur titularisation(1). Ils ne reçoivent de la commune que le logement

1899 Reconstruction prévue de l'école des filles (Conseil Général de Savoie)

Il faut savoir qu'une loi du 10 avril 1867 rendit obligatoire une école de fille dans toute les communes de plus de 500 habitants (AD 073-BC1574)

Conseillers: messieurs: Molliex Joseph, Metraux François, Bozon Pierre, Collombier Sylvestre, Vêlât François, Gonthier Jean, Gonthier François, Humbert Jacques, Granger Antoine ont voté lors d'une séance un budget pour l'école

Note (1) : Le procureur de la commune est chargé de donner le salaire de l'instituteur

1867 Subventions relatives à la création des écoles de hameaux

Ecole du Pommaray

1847 Par testament laissé par François Collombier 50 francs sera versé à l'école du Pommaray (archives paroissiales)

En l'année 1866 Humbert (maire) reçoit 300F d'un lègue sur une rente annuel de 15F pour l'érection de l'école du Pommaray de l'héritage laissé par M. Antoine Gonthier reçut par testament le 29 juillet 1839. En 1938 son coût de construction s'est élevé à 13153 francs Cette école aura vécu presque cent ans, elle fermera ses portes

Ecole de Montermont

Il faudra tout de même attendre les années 1903-04 pour voir l'élévation des murs de la futur école de Montermont suite a un appel d'offre lancé par le conseil municipal l'adjudication a eu lieu le 4 mai 1905 et a donné a l'entreprise 'La construction Lyonnaise' avec le concours des architectes Merlot et Charmot pour un cout de 13153 francs Les travaux prirent fin le 16 avril 1905.

1903 En février le sous-préfet déclare «L'école n'est qu'un réduit ou sont emprisonnés l'institutrice et ses quarante élèves. Maîtresses et élèves, s'anémient et l'on vous passe la description de l'influence des odeurs de cabinets sur la concentration des enfants. Il est urgent de prendre une décision». Les travaux de rénovation traînent en longueur. La sous-préfecture s'étonne de la lenteur des travaux d'où un Vif échange de courriers entre la mairie et la sous-préfecture. On inaugure enfin la nouvelle école de Montermont en 1959 Gros travaux à l'école de Montermont, réalisés par les entreprises: Cretet et Gollin, Cittadini, Gaillard, Rivolly. Le14 juillet 1966 le conseil municipal sous la présidence de Gabriel Deglise a décidé de transférer au chef-lieu l'école de Montermont et d'organiser un ramassage des élèves de ce hameau elle fermera finalement ses portes en 1968.

Mairie-école (chef-lieu)

1905 Inauguration de l'école du chef-lieu. Une classe pour les garçons et une pour les filles architectes Charmot et Merlot, rénovée en 1962 par l'architecte Serraz et la société Gerland Elle va être l'école la plus importante du village ,elle perdurera jusqu'à la création du groupe scolaire

Groupe scolaire

1951 Création du groupe scolaire on attend une amélioration de la scolarisation.

Cout de la construction 35056 francs

1980 On envisage l'ouverture d'une classe maternelle elle sera créé en 1988 au chef-lieu.

Le conseil municipal se réunira en séance publique le mardi 16 mai à 20 heures ordre du jour : projet de construction d'une école questions diverses

Le conseil municipal de Notre Dame des Millières a pris quelques décisions en matière d'affaires scolaires, dont la construction récente d'un groupe scolaire, tout contre celui qui vit tant de milliérains user leur fond de culottes sur les bancs de bois récupérés pour l'exposition.

En sollicitant les habitants et quelques greniers, l'équipe de la bibliothèque du village a pu reconstituer une salle de classe du début du siècle, au temps des galoches, du poêle au milieu de la salle, de la règle avec laquelle le maître tapait sur les doigts des enfants pas sage et de la carte de géographie' Vidal et Lablache' qui disait tout sur le corridor de Dantzig et la Ruthénie Tchécoslovaque ...

Derrière la mappemonde aux joues rosies des possessions françaises d'AOF ou du Pacifique, c'est à la mémoire d'un village que l'on s'est ici intéressé. « Depuis les débuts de la laïcité, de la gratuité et de l'obligation scolaire jusqu'à nos jours, cette exposition est une émouvante traversée de l'école publique de notre commune » André Vairetto, le maire, dont on retrouve le portrait sur les photos de classe des années 67/70

2002 Inauguration du groupe scolaire et exposition par la bibliothèque 'De Mémoire d'école'. 2003 L'école a choisi la semaine de quatre jours. L'instituteur «Pour une école comme la nôtre, passer de 4 classes (87 élèves) à 3 classes (72 élèves) est une régression». L'Echo des Millières

En 2003 l'école a choisi la semaine des quatre jours.

«Qu'y a-t-il de commun entre les écoliers à galoches du début du siècle avec leurs longues semaines coupées par le jeudi – et ceux des dernières photos qui, cette année, ont testé la semaine de quatre jours, libérant le samedi pour la vie familiale? De nombreux liens de parenté, car c'est souvent la vie du grand-père que les jeunes ont découvert au travers de cette exposition dans la bibliothèque» François Rieu

2004 Mise en place de l'accueil périscolaire.

2006 L'école a un effectif de 74 élèves. En 2008 l'effectif de 95 élèves passerait a la rentrée à 102

2008 Création d'un deuxième poste d'ATSEM pour subvenir aux besoins de la classe maternelle.

Etude sur la création d'une cantine et d'une classe supplémentaire. La sécurisation des abords des bâtiments. L'ONF préconise l'abattage du marronnier situé dans la cour de l'école. Le minibus des établissements Poyet amène a l'école aujourd'hui les enfants habitants dans la montagne

Mais les effectifs sont en baisse il faut prévoir a brève échéance de supprimer une classe.



Ecole de Montermont



1) Marie Bellin - 2) Lucie Semillon - 3) Louise Gonnessat 4) Alice Laurent -5) institutrice - 6) Sophie Ferraris -7) Sidonie Humbert- 8) Ludivine Bochet- 9) Cecile Barille -10) Louise Veyrat -11) ?- 12) Nestor Chevrot - 13) Louise Chevrot - 14) ? - 15) Louise Morand- 16) Marie Rose Chevrier - 17) Anatole Metraux - 18) Angèle Humbert Galland - 19) Angèle Perrier -20) Fréderic Gros- 21) Maurice Bochet- 22) ?- 23) Sophranie Barille- 24) Céline Chevrot- 25) ? - 26) Célestine Chevrot- 27) Marguerite Berthet- 28) Julie Collombier - 29 ?- 30),- 31) Gonthier- 32) Marie Louise Bouchet - 33) ?- 34) ?- 35) Josephine Petaz

L'école (1900-1930)

1900 et 1903 Le conseil général signale que l'école des filles du chef-lieu ainsi que le logement de l'institutrice sont insalubre

1907/1909 Le matériel scolaire a été complètement rénové

Le 2 février 1924 Mr Combaz instituteur fut décoré de la légion d'honneur pour s'être vaillamment comporté comme sous-lieutenant durant la guerre de 14/18

1933 Il y avait 53 élèves à l'école maternelle, du vieux village. En 1938 on en comptera 68

L'école n'est pas parfaite surtout du point de vue de l'hygiène, l'instituteur est dorénavant depuis les évènements de 1905 au service de la république, sa tenue, sa demeure et sa vie de tous les jours doivent montrer de la simplicité et de la modestie en toute chose le fanion tricolore trône sur le fronton de la mairie mais aussi de l'école, il faut que chaque objet scolaire soit a sa place et qu'il règne un silence exemplaire en particulier lors des visites des inspecteurs d'académie qui ne sont pourtant pas favorables loin s'en faut aux écoles de montagne en particulier aux difficultés rencontrés par les enseignants car les enfants ont d'énormes problèmes de prononciation la cause essentielles vient du fait qu'il parle plus en patois qu'en français

Il faut bien dire que les inspecteurs aiment rencontrer la simplicité mais ne sont pas euxmêmes très à l'aise avec la pauvreté. On note un fort taux d'absentéisme de certains élèves vient du fait que ces enfants sont loués à des particuliers pour les travaux des champs

Pour aller à l'école il n'y a pas la voiture ou le bus pour nous accompagner on y allait à pied muni de nos galoches les semelles étaient en bois munis de pointes pour bien accrocher en hivers quand la neige étaient tombés sur les chemins ont devaient souvent s'arrêter et décrotter celle-ci car la neige collées a nos chaussures, ce qui faisait un poids supplémentaire a chacun de nos pas

Enfin à douze ans la plupart ne continue plus l'école et s'arrête au fameux certificat d'études primaire, pour aider leurs parents aux travaux de la terre. La laïcisation de l'école à partir de la fermeture des écoles tenues par des religieux devait apporter le savoir au futur citoyen ayant pour finalité l'acquisition de connaissances qui préparera chaque élève a son épanouissement dans une république émancipée

Les années 1970-2000 (Faits divers)

Le 21 novembre 1965 le comité des fêtes décide les subventions suivantes

- Ski scolaire 500 francs, écoles 500 francs

De récompenser les lauréats après examens de l'année scolaire 1966-1967

Le 25 juin 1966 Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Gabriel Deglise le conseil a décidé de transférer au chef-lieu l'école de Montermont et d'organiser un ramassage des élèves de ce hameau

Les enfants de l'école partent ce jour pour une promenade scolaire le départ a eu lieu au chef-lieu a 6h 30 le voyage comprendra la visite de Megève, du Mont-Blanc, Courmayeur, le Val d'Aoste, le col du petit Saint-Bernard les adultes seront présents avec une participation de 20 francs demandé chacun devra posséder sa cartes d'identité

Le 21 juillet le conseil municipal réuni le 14 juillet a chargé le maire de traiter avec différents entrepreneurs en vue de la réparation d'une classe au chef-lieu



Le 30 juillet 1966 La mairie s'aperçoit que le transport scolaire présente quelques défauts beaucoup de maisons sont isolées, tous les enfants ne peuvent bénéficier du transport Le 2 juillet 66 encore une preuve de la reconnaissance de l'école par ses habitants Nous apprenons la naissance de Sylvie au foyer de monsieur Paul Curtet et madame née Marie France Ortolan

A cette occasion monsieur Curtet a fait un don de 20 francs aux écoles

5 juillet 1969 A l'occasion de la naissance à Londres de son neveu Dawen mademoiselle Catherine Morand a fait don de 50 francs aux écoles

Afin de permettre à tous de bénéficier d'un transport le conseil municipal décide que Le service de ramassage des écoliers se poursuivra entre le chef-lieu et le hameau de Montermont et qu'il a été a été confié à Monsieur Narcisse Belleville, transporteur à Notre Dame des Millieres, la responsabilité de ce service ; mais ce service coute chère et l'on cherche un financement

Le 19 novembre il est demandé aux communes voisines une participation aux frais de scolarité de leurs élèves

Dons divers'

23 juin 1969 En souvenir de madame veuve Alfred Chevrier née Eugénie Laurent, la famille a fait don de 50 francs

Le 4 juillet 1969 'Monsieur Pierre Paleni a fait don de 25 francs pour la promenade de l'école (Extraits d'articles du Dauphiné libéré)

2010 presque 100 ans plus tard tout en se félicitant de cette élan structurelle de la république nous nous apercevons en tant que parent que les valeurs morales ont été oubliées notre société a perdu une notion importante de la vie en communauté certes ce n'est pas la faute de l'enseignement laïque mais le changement structurel a fait de nous des êtres repliés sur nous-mêmes

'Amour de son prochain', 'émancipation du citoyen' 'fraternité', 'égalité' tellement galvaudé de nos jours, ses valeurs d'autrefois ont perdu leur sens originale

Les vertus religieuses, puis républicaine ont perdues leurs attraits et nous avons du mal a trouvé un ciment solide a notre société mais revenons encore à ces épisodes de la vie de l'école d'autrefois

Niveau d'études de la population

A partir du Recensement de 1999 (INSSE)

Sur une population de 664 habitants le niveau d'études pour les hommes et pour les femmes confondus est de

Etudes en cours 59 Aucun diplôme 110 CEP 142 BEPC 44 CAP-BEP 188 BAC- brevet pro 58 BAC+2 44 Diplômes supérieurs 19

Quelques noms d'Instituteurs de Notre Dame Des Millieres au XIXème siècle Originaire De NDM (Notre Dame Des Millieres)

Carrin Jacques
Carrin Marie Louise épouse Taillefer; née en 1860 à NDM a eu son brevet en 1882° a commencé d'instruire en 1885 à Saint Génix puis à Chambéry démissionnaire car partie er Algérie en 1890
Carrin Valérie épouse Tournier; née en 1869° à NDM a eu son brevet en 1888 a exercer de

1885 à 1926 à Aiton, puis Vllard sur Doron, et Chambéry

Carrin Joséphine épouse Pascal; née en 1873 a NDM a eu son brevet en 1882 a exercé de 1892 à 1922 à Bonneval, Macot, Les Avanchers, Saint Jean D'Arvey, Le Bourget du Lac , Cognin, Chambéry

Laurent Joseph Emile Nestor; né en 1878 à NDM a eu son brevet en 1895 et a exercé de 1896 à 1930 Chambéry, Moutiers, La Table, Saint Pierre D'Albigny, Chamoux, Albiez Le Jeune, Meyrieux-Trouet, Les Mollettes, Planaise

Taillefert Alfred né en 1864

Combaz Alfred né en 1885

Gros instituteur à Saint Jean de la Porte

Instituteurs qui ont servi au village

Bouilly Henri Auguste nommé le 23 octobre 1874

Martin de Pallud est nommé a Notre Dame en 1893

Henri est nommé institutrice le 21 octobre

Clerc Marie Augustine épouse Aziere né en 1866 à Corre (Haute Saône) a eu son brevet en 1884 a exercé de 1885 à 1922

Cudraz Marie Victoire né en 1832 à Feissons-Briançon et a eu son brevet en 1853

Damian Françoise épouse Bellemin né en 1857 à Ayn a eu son brevet en 1878 a exercé de 1876 à 1904

Garin Claudine épouse Chaix né en 1880° à Mercury a eu son brevet en 1896

Gros Million Françoise épouse Chapelard né en 1870 Les marches a eu son brevet en 1887

0 111 (0) (1) (

Guillot-Goguet Joseph épouse Court né en 1867 à Attigeat Oncin a eu son brevet en 1885 (a exercé de 1885 à 1922)

Melland épouse Mollard né en 1877 à Saint Rémy a eu son brevet en 1894 et a exercé de 1885 à 1932

Adèle Ollier épouse Perrier en 1875 Chambéry a eu son brevet en 1891 a exercé de 1891 à 1893

Berlioz Marceline épouse Laurent né en 1880 à Sérrières a eu son brevet en 1899 et a exercé de 1899 A 1931

Berthet Adèle épouse Berthet né en 1866 à Aiton a eu son brevet en 1885 a exercé de 1885 à 1923

Bertier Joseph qui a exercé en 1881

Cachoux épouse Charrière né en 1866 à Tresserve a eu son brevet en 1885 et a exercé de 1885 à 1923

Symphorien Combaz né en 1868 à Montailleur

Roton François né en 1867 à Randens a eu son brevet en 1885 a exercé de 1886 à 1925

Salomon François né en 1878 à Saint Pierre de Soucy il a eu son brevet en 1863 et a exercé entre 1881 et 1919

Raucaz Marie Caroline épouse Collombier (meunier) né en 1868 à Verrens-Arvey a eu son brevet en 1884 et a exercé de 1884 a 1924

Suavet Jean né en 1871 à Aix les Bains il a eu son brevet en 1887 et a exercé de 1887 à 1928

Suavet Franceline né à Randens qui a exercé en 1911

Viboud Louise épouse Roton né en 1886 à Bar le Duc (Meuse) a eu son brevet en 1883 et a exercé de 1885 à 1925

Bellemin Auguste né en 1861 à Domessin brevet en 1883 et a exercé de 1881 à 1921

Troillard Marie Louise épouse Bellemin né en 1865 a Etable et a eu son brevet en 1883 et a exercé de 1883 a 1921

(Sources Aredes)

Pillet Louise né à Verrens-Arvey en 1881

Plusieurs instituteurs se sont succédé

En 1915 M Chaix et Mme Colombier puis

Monsieur Fazzula

Madame Jovet

Madame Paviol

Madame Reverdy

Monsieur Fouillu

Madame Marchand

Madame Granier Emilie

Monsieur Taillefer Alfred

Monsieur Combaz en 1927 avec pour adjointe Madame Combaz (27 élèves)

Inspecteur d'académie monsieur Meyer

Inspection primaire dans notre circonscription monsieur Plandé

1933 Madame Suzanne Marquet (53 élèves)

1937 Madame Curtet

1938 Monsieur Léon Marquet (68 élèves) en une trentaine d'année le nombre des élèves a doublé,

En 1941 Madame Arpin aura la charge de l'école malgré l'occupation l'école maternelle se situé non loin de la chapelle aux sept plaies

En 1951 le conseil municipal décide la création du groupe scolaire. On attend une nette amélioration de la scolarisation et des résultats scolaire

Les institutrices à cette époque sont en 1948 Mmes Billat' Marquet (27 élèves) remplacé

En 1951 par Monsieur Corbet (28 élèves) pour cette année scolaire et Monsieur Dupraz 17 et 29 élèves deux classes

Madame Pillet 1966

1969 Mademoiselle Paget 30 (élèves)

1977 Monsieur Combaz
Madame Carrel 26 (élèves)
Madame Durandard
Source AREDES
1995 Madame Heydroug

Monsieur et Madame Charrière

Le couple d'instituteurs de notre village prendra sa retraite en 2004, le 2 juillet un pot de départ est offert aux jeunes retraités le maire et le conseiller régional était là est après la séance des discours chaleureusement applaudie par l'assistance il y a eu la remise des cadeaux

Ils seront remplacés par deux autres instituteurs qui ne resteront qu'un an iront l'un vers Grésy et l'autre quittera définitivement la région pour s'installer en côte d'or

Pour la rentrée 2005-2006

Madame Odile Ract aura la charge des élèves du CP et du CE2

Monsieur Fabien Sérédiak qui vient de Thénésol s'occupera de prendre en charge le CE1, CM1, et le CM2 (21 élèves)

Madame Régine Bon prendra en charges les maternelles PS, MS, et GS (30 enfants)

Ci-joint photographie des élèves de NDM 2005-2006

« De Mémoire d'école »

Les murs de l'ancienne école de Notre Dame des Millieres, devenue aujourd'hui bibliothèque, portent en eux la mémoire d'un siècle du village. Elevé dans les années 1903-04, le bâtiment a accueilli des générations d'élèves. Un patrimoine s'est constitué, perdu, oublié Son voyage a durer trois mois, trois mois de recherches dans les greniers, dans les tiroirs, pour mettre à jour des objets, des photos, des ouvrages trois mois pour réaliser l'exposition 'l'école d'autrefois' Présenté le week-end dernier aux habitants du village a l'origine de ce voyage dans le temps » Claude-Marie L'archevêque » 1966 19 novembre On demande aux communes voisines une participation aux frais de scolarité.

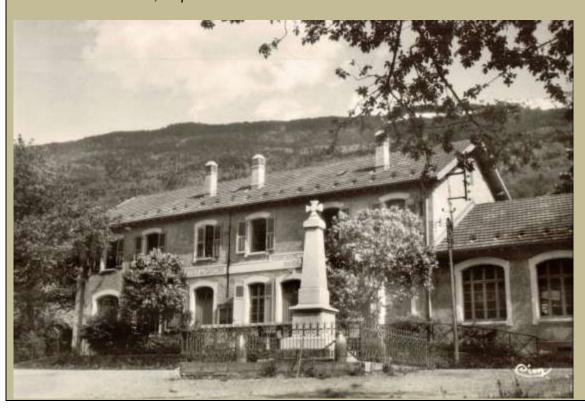
« Souvenir d'enfance »

Pour marquer la différence entre les filles et les garçons même les instituteurs devaient montrer l'exemple les femmes les hommes avaient leur escalier le les femmes le leur De mémoire d'élèves au début du siècle: Ce que les instituteurs n'ont pas dit' A l'école quand il y avait une bagarre l'instituteur demandé aux enfants d'aller chercher des jeunes branches de noisetier soi-disant pour refaire des chaises en fait c'était pour punir les récalcitrants. Il en avait de toute façon une toujours prête derrière le bureau souvent il nous rappelez a l'ordre en donnant de grand coup sur nos table d'écoliers, mais notre grand

amusement dès qu'il avait le dos tourné par exemple lors de la récréation de prendre un couteau et nous faisions des entailles afin que le fameux bâton s'éclatent en plusieurs morceaux la prochaine fois qu'il frapperai nos bureaux Certains enfants plus prévoyant que d'autres avaient trouvés une parade en mettant sous leur blouse d'écolier deux pulls afin d'amortir le choc

Bien avant les journées au ski notre instituteur qui adorait la montagne nous faisait faire de la grimpette on comptait le nombre de lacets qui nous restait a parcourir 18 pour L'Ebaudiaz certains d'ailleurs prenait du retard car il fallait refaire ses lacets tandis que moi en galoches ou sabots dès que nous étions arrivés au sommet je comptais le nombre d'ampoules que j'avais aux pieds

En classe on se chauffait comme partout ailleurs en Savoie avec un vieux poêle à charbon. En 1905 mes parents avaient assisté à la grande dispute entre adultes comme chez nos voisins de Bonvillard ou monsieur le curé était fâché avec l'instituteur, a Monthion c'était le maire avec monsieur le curé et chez nous c'était entre le sacristain et le maire. Les heures passaient la prière la leçon de morale puis le français un peu compliqué quand on parle le patois, l'arithmétique etc... L'hivers certains d'entre nous faisaient prés de 6 km dans la neige avec leurs sabots cloutés notre lourde sacoche en bandoulière et notre bonnet de laine cela peut paraître difficile et pourtant c'était le meilleur moment de la journée ; Les filles ont considérés qu'elles n'avaient pas forcément leur place apprendre a lire et a écrire voir a compter n'était pas utile pour entretenir une maison par contre pour les garçons les familles devenant plus nombreuses la terre devenant plus rare a la moitié du XIXème siècle les parents acceptèrent progressivement que le garçon poursuivent les cours a l'école tout au moins jusqu'au certificat d'étude II pourrait plus facilement quitter la maison est devenir marchand, colporteur etc....



REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT ACADÉMIE DE LA SAVOIE DE GRENOBLE Instruction Publique Certificat d'Etudes primaires L'Inspecteur d'Académie du Département de la Sassie, Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882; Vu la loi du 11 janvier 1910; Vu l'arrété du 1er /évrier 1924 : Vu le procès-verbal de l'examen subi par M el Berevelen dans les conditions déterminées par l'arrété sus-visé ; Vu le certificat en date du 22 hem __ 192 \(. par lequel la Commission , siegeant pour la session de 192/. ulleste que M la Bandino Marie Tourse ni e le 18 mai 1912, à 18the Laine des Melleris département 1 e la Solverie , a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'Etudes primaires avec la mention_ Délivre à Melle Bourdin Monde Course le présent Certificat à Etudes primaires pour servir et valoir ce que de droit. Signature du Citulaire, Berucken Eccle

Annexe Les lois

1848 La loi relative à l'instruction publique confère aux conseils communaux la nomination des maîtres et des maîtresses d'écoles élémentaires. (G Vincent)

En 1865 une première ébauche de l'instruction primaire est commencée au village. On n'imagine pas les difficultés rencontrées par les instituteurs du point de vue pédagogique, la plupart des enfants ne connaissent pas la France, ni du point de vue géographique ni de l'histoire de ce pays. Il faudra attendre 1879 pour que l'on puisse dire que l'instruction primaire a pris son essor à Notre Dame Des Millieres

C'est le 20 août 1866 que sous l'impulsion de Victor Duruy, une circulaire met en place un certificat d'études primaires.

Le 10 avril 1867 la loi Duruy autorise les communes a établir la gratuité pour les élèves les plus pauvres et obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école de filles.

1880 L'école devient obligatoire, dans le double intérêt de l'individu et de la société, au nom de leur solidarité réciproque; gratuite, au nom de l'égalité, et pour ôter tout prétexte aux mauvais vouloirs; Laïque, parce que ce principe : « La science à l'École et l'instruction religieuse a l'Église », est le seul qui protège correctement la liberté de conscience.

Le 8 octobre 1880, ouverture possible de classes enfantines pour les élèves de moins de 7 ans.

La loi Ferry du 16 juin 1881 écarte toute rétribution scolaire dans l'école publique En 1882 un arrêtés préfectoral exigea la présence d'un cahier pour chaque élève, il y aura dorénavant un suivi de l'élève et une volonté officiel d'obtenir des résultats puisque l'article 6 de la loi adopte 'le certificat d'étude primaire'

L'instruction primaire a enfin pris son essor Notre Dame des Millieres les élèves arrivent à être au même niveau scolaire que les autres, de la région mais le mauvais état de l'école reste un problème majeur tout le monde en convient

En 1882 Jules Ferry obligea chaque commune a ouvrir des écoles), mais pour nos communes de montagnes en particulier Notre Dame des Millieres le compte était bon puisque qu'a cette époque on peut compter trois écoles

Les premières écoles furent ouvertes aux garçons, puis plus tard aux filles mais dans des établissements séparés

Par deux arrêtés du 27 juillet 1882 et du 31 mars 1887 chaque élève a le droit d'obtenir un cahier pour toute I 'année scolaire

En 1882, le Certificat d'études primaires est institué par la loi Jules Ferry du 28 mars 1882. Par cette loi, l'instruction primaire devient obligatoire de 6 à 13 ans. L'article 6 précise :

« Il est institué un certificat d'études primaires ; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans. Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer. »

Le 30 octobre 1886, la loi Goblet organise l'enseignement primaire (écoles maternelles, classes enfantines, écoles primaires élémentaires, écoles primaires supérieures, cours complémentaires, écoles manuelles d'apprentissages), et la laïcisation du personnel des écoles publiques.

Le 16 juin 1881, et le 28 mars 1882 les lois Ferry instituent l'enseignement primaire public gratuit, laïc et obligatoire.

En 1936, la loi Zay sur l'enseignement primaire instaure scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans. En 1959, la loi Debré, fixe l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans.

Sources

(Articles du Dauphiné libérée)

(Tarentaise2 CERES œuvre collective sur l'histoire des communes)

(Archives de la Bibliothèque de la commune)

(En Savoie notre école au bon vieux temps par Philippe Paillard)

(Le livre de Bruno Clément 'Trois plumes au chapeau ou l'instituteur d'autrefois

(Hudry ' découvrir l'histoire de Savoie')

Souvenirs de certains anciens écoliers de la commune)

(Archives de Savoie cote 20 2001 instruction primaire 1862-1865)

(Archives de Savoie cote 20 2003 projet de construction d'école 1883-1904)

(Archives de Savoie cote 20 2005 Enseignement primaire 1898-1899)

(Archives de Savoie 'enseignants école primaire 'FS fonds Sarde

(Archives de Savoie cote 20 2006 Groupe scolaire 1946-1991)

(Archives de Savoie Recensements)

(Travaux de l'Association Aredes Sabaudia)

(Source INSEE 1999)

(Rapport et délibérations du Conseil Général de Savoie)

(Quelques notes du passé de Monthion par G Vincent)

Fait à Notre Dame Des Millières le 19/09/2015. Auteur Abbatucci Charles René